

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-7-chem](#) | [Accusation. Inquisition](#) [ItemEsmein. History of criminal procedure.](#) | [Etat de la procédure criminelle aux XIVe-XVe siècles.](#)

Esmein. History of criminal procedure. | Etat de la procédure criminelle aux XIVe-XVe siècles.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0136**

Source**Boite_001-7-chem** | [Accusation. Inquisition](#)

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Esmein, Adhémar](#)**

Références bibliographiques**[Esmein, A history of continental criminal procedure with special reference to France](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32082856m>**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Esmein, Adhémar (1848-02-01 -- 1848-02-01)

TITRE A History of continental criminal procedure, with special reference to France, by A. Esmein,... Translated by John Simpson... With an editorial preface, by William E. Mikell,... and introductions by Norman M. Trenholme,... and William Renwick Riddell,...

LIEU DE PUBLICATION London, J. Murray

DATE 1914

EDITEUR London, J. Murray , 1914. In-8°, XLV p., la suite paginée 3-640. [Don 347553] - VIIb-

Le état de la procédure criminelle au XIV - XV s.

D'après Boutillier ~~et~~ ; le registre criminel de St Martin
de Champ ; et le registre criminel du châtelet

A. 4 types de procédure

1. La procédure formelle : ancienne procédure accusatoire. Les 2 parties
viennent sur le terrain. Si l'accusation est prouvée, l'accusé est puni
(en fait il obtient parfois des remises). Cette procédure n'est mise (2
exemples sur le registre de St Martin).

2. La dénonciation : le juge est libre de recevoir ou non ; s'il
ne décide rien d'information, il adjourne l'accusé. La dénonciation
indique les lieux. Il est souvent prouvé. Mais l'accusé est
souvent plus riche. En fait il y a une certaine mélangé de 2
procédures accusatoire et de dénonciation. Mais le dénonciateur
n'est ni soumis au bâton, ni à l'emprisonnement.

3. Flagrant délit ("né/est prouvé")

4. La notoriété (qui correspond à l'ancien droit) : le
procès du crime est fait sur le terrain ou par le procureur qui
fait la dénonciation au juge.

B. Les 2 voies

(distinction qui est d'importance à cette époque)

a. La voie ordinaire (elle est la plus choisie pour la
dénonciation).

L'accusé n'est pas public ; les parties sont en l'absence
d'un jury ; le procès est immédiatement communiqué à
l'accusé.

Cette procédure ordinaire est utilisée dans les cas où l'accusé est



providence de l'île, et édité du moins ^{l'écrit} ~~quel~~
accepte enquête.

6. La vie est extraordinaire.

Elle a été conçue dès le début comme "odieux"
qui ont été écrits (Bachelier).

- elle comporte l'écriture
- le secret des langues

Si l'écrit n'a pas encore mérité la lecture et la
distinction, on le recherche, la distinction n'est pas de
peut-être le ~~meilleur~~ ^{meilleur} ~~meilleur~~ ^{meilleur}

Mais à cette époque-ci, l'écrit n'est pas de l'écrit
et modifié en (écrit)

De la région de St Martin, le 2 août
autres espèces ni nouvelles, mais on voit qu'un bel
y a ?.

121.733.